



Numéro de l'acte	2024-04 CCASEC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 7 MARS 2024

QUESTION N° 2024-04

PRISE EN CHARGE DES FACTURES D'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES, PRODUITS DE 1ERE NECESSITE, PRESTATION DE LAVAGE ET NUITS D'HOTEL POUR LES SINISTRES DES INONDATIONS DU 3 JANVIER 2024

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 7 mars 2024.

Le 3 janvier 2024, des inondations ont eu lieu sur la commune engendrant un grand nombre de sinistrés. Ces personnes ont été accueillies à la salle Benjamin Catry où des petits-déjeuners, déjeuners et soupers leur ont été servis, des produits de 1^{ère} nécessité (produits d'hygiène, serviettes et gant de toilette...) leur ont été donnés, des prestations de lavage de leurs vêtements ont été nécessaires et certaines personnes ont également dû être relogées dans des Hôtels.

Considérant qu'au vu de la situation exceptionnelle,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : **PREND** en charge l'ensemble des factures concernant les frais de repas, produits de 1^{ère} nécessité, prestations de lavage et de nuits d'hôtel des sinistrés des inondations du 3 janvier 2024.

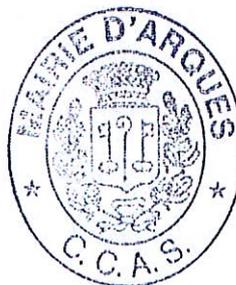
ARTICLE 2 : **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget 2024 et suivants.

ARTICLE 3 : **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables **10**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien DUCHATEAU.



Fait à Arques,
Le 7 mars 2024

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Christine COURBOT.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 11 MARS 2024 et publication ou
notification le 11 MARS 2024

Le Président du CCAS

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 7 MARS 2024



Affiché le 8 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le sept mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Courbot Christine, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 1^{er} mars 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **8 Présents**
- **4 Absents non excusés**
- **1 Absent excusé sans pouvoir**
- **2 Absents excusés avec pouvoir**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Nadine BULTEZ ayant donné pouvoir à Chantal MAGNIER**

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

(Faint mirrored text from the reverse side of the page)

(Faint signature or stamp)